



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des finances publiques**

Le mardi 5 octobre 2010 — Vol. 41 N° 85

Élection de la vice-présidente

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Yvon Vallières**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles	50,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture et de l'éducation	100,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des relations avec les citoyens	25,00 \$
Commission de la santé et des services sociaux	75,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec, Qc
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des finances publiques

Le mardi 5 octobre 2010 — Vol. 41 N° 85

Table des matières

Élection de la vice-présidente, Mme Agnès Maltais

1

Intervenants

M. Alain Paquet, président

M. Irvin Pelletier
Mme Agnès Maltais

Le mardi 5 octobre 2010 — Vol. 41 N° 85

Élection de la vice-présidente

(Quinze heures vingt-cinq minutes)

Le Président (M. Paquet): À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! Je déclare la séance de la Commission des finances publiques ouverte.

La commission est réunie afin de procéder, conformément à l'article 134 de notre règlement, à l'élection à la vice-présidence de la commission.

Je vous rappelle d'abord la procédure. En vertu de l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé le 14 janvier 2009 que la vice-présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Je vous rappelle que, selon l'article 135 de notre règlement, le vice-président d'une commission est élu à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

**Élection de la vice-présidente,
Mme Agnès Maltais**

Je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de vice-présidente ou vice-président.

M. Pelletier (Rimouski): Merci, M. le Président. Conformément à l'article 137 du règlement, je propose que la députée de Taschereau, Mme Agnès Maltais, soit élue vice-présidente de la Commission des finances publiques.

Le Président (M. Paquet): On comprendra l'enthousiasme du député de Rimouski que j'ai... à qui je n'ai pas eu le temps de saluer, mais merci, M. le député, pour les fins de notre débat, de votre proposition.

M. Pelletier (Rimouski): Ça m'a fait énormément plaisir.

Le Président (M. Paquet): Alors donc, nous sommes prêts à procéder à la mise aux voix. Alors, est-ce que d'abord, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Paquet): Elle est donc adoptée de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement. Maintenant, le suspense est ouvert. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Paquet): Elle est adoptée. C'est très clair. Alors donc, j'ai l'honneur et le plaisir de déclarer la députée de Taschereau élue vice-présidente de la Commission des finances publiques.

Permettez-moi de vous offrir mes salutations et mes félicitations.

Une voix: À l'unanimité.

Le Président (M. Paquet): À l'unanimité, tout à fait. C'est à l'unanimité. Alors, Mme la députée de Taschereau, Mme la vice-présidente.

Mme Maltais: Je veux remercier les parlementaires de leur confiance, et ils savent qu'ils auront, de mon côté, une farouche défenseur des droits des parlementaires.

Le Président (M. Paquet): Merci beaucoup. Je n'en doute pas, Mme la députée de Taschereau, Mme la vice-présidente de la Commission des finances publiques. Ce sera un plaisir de travailler avec vous pour tous les parlementaires.

Alors, la commission ayant accompli son mandat, j'ajourne nos travaux sine die.

(Fin de la séance à 15 h 27)